

**Liste des documents à nous apporter pour votre inscription en**  
**PERMIS A1-A2**

***Attention, ne tardez pas, vous ne pourrez pas passer votre examen tant que votre dossier ne sera pas validé sur ANTS***

- Fiche de renseignement complétée
- Mandat ANTS complété
- Photocopie recto-verso du permis de conduire
- Photocopie recto - verso de la carte d'identité valide
- 1 plaquette de e-photos \*

\* Ces photos numériques peuvent être obtenues dans un photomaton agréé ANTS.  
Vous ferez vos photos + votre signature sur un écran et vous obtiendrez une plaquette de photos avec un code.

Attention si on ne vous demande pas de signature, les photos ne seront pas acceptées.

Ce code photo est valable une seule fois. Nous allons l'utiliser pour votre demande d'inscription à l'examen. Vous aurez besoin d'un nouveau code photo quand vous ferez la demande d'édition du permis de conduire sur ANTS.)

- 1 facture de – 3 mois (téléphone gaz, électricité ou eau)

Si vous n'avez pas de facture à votre nom, vous devrez fournir :

- 1 justificatif de domicile d'une personne vivant à la même adresse que vous
- Copie de sa pièce d'identité valide
- 1 attestation sur l'honneur, datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement

- ASSR2 si personne de – 22 ans

- Attestation JDC (si personne de – 25 ans)

Ou

- Photocopie du recensement

(si personne de + 16 ans et si JDC pas encore effectuée)

**Attention :**

**la photocopie du permis de conduire et de la carte d'identité doit être nette, parfaitement lisible, avec l'intégralité du document visible (bords compris).**